



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-91080>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **24-91080**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-57987

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 30/07/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU AMIENS PICARDIE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26800001500019

Ville : Amiens

Code postal : 80054

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Réhabilitation de la zone clayette de la cuisine de l'EPSM de la Somme

Code CPV principal - Descripteur principal : 45454100

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Réhabilitation de la zone clayette de la cuisine de l'EPSM de la Somme

Critères d'attribution : Le « Prix » sera apprécié au regard du montant total en euro(s) H.T. indiqué dans l'acte d'engagement qui reprend le montant tel qu'indiqué dans la D.P.G.F., sur 50 points. La « Valeur technique » sera appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique fourni par le candidat sur 50 points et sera décomposée comme suit : - Adéquation de l'équipe dédiée aux travaux à réaliser (point 1 du cadre de réponse), notée sur 10 points. - Pertinence de la méthodologie d'intervention pour réaliser les travaux (point 2 du C.R.), notée su 20 points. - Cohérence du planning prévisionnel remis par le candidat au regard des contraintes du projet (point 3 du C.R), notée sur 20 points.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le pouvoir adjudicateur, décide : - De déclarer sans suite le lot 4 pour motif d'infructuosité tenant à l'absence d'offre, conformément aux articles R2185-1 et R2185-2 du Code de la commande publique. Ce lot sera relancé en marché sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R2122-2 3° du Code de la commande publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/08/2024